

Formation : Brevet Professionnel BP « Installations et Équipements Électriques » CFA du BATIMENT de CHARTRES

Présentation de la formation : formation par apprentissage

- Durée totale : **2 ans obligatoirement** (dont 800 heures obligatoires sur le CFA),
- Rythme de l'alternance en principe : **2 semaines entreprise, 1 semaine CFA** (sous réserve de modifications).

Conditions d'accès :

- Avoir un diplôme de niveau **V** (CAP ou BEP) dans le domaine de l'électricité,
- Être âgé(e) de moins de **26 ans**,
- **Avoir une entreprise de formation.**

Inscription :

- L'inscription se fait à **réception** du contrat d'apprentissage, **sous réserve de nos places disponibles.**

Objectifs de la formation :

- **Savoir assurer la responsabilité d'un chef d'équipe** : encadrer une petite équipe sur un chantier de moyenne importance, assurer la sécurité générale du chantier (protections individuelles et collectives), assurer le contrôle de la conformité des travaux réalisés...
- **Apprendre à réaliser les tâches du métier** : concevoir, installer et assurer la maintenance des équipements automatisés du bâtiment (alarme vol, sécurité incendie, domotique) et des réseaux électriques de distribution (tableau général de distribution) pour le secteur tertiaire (locaux recevant du public...) et secteur Industriel...
- **Apprendre à organiser son activité** : organiser son poste de travail (outils, matériaux...), apprendre à passer des commandes à partir d'un cahier des charges, consulter les normes et les DTU en vigueur, respecter le planning du chantier, établir un compte-rendu d'activité...
- **Apprendre à travailler en sécurité** : faire respecter les règles de sécurité du chantier (port de gants, de lunettes, d'un casque...), vérifier les différentes habilitations existantes, l'outillage nécessitant une remise en état...
- **Respecter l'image de l'entreprise** : être vigilant à la propreté et la tenue du chantier, adopter des attitudes professionnelles (ponctualité, organisation, réactivité...), assurer une communication positive auprès des clients et des fournisseurs...

Matières enseignées :

- **Enseignement professionnel - 19h par semaine** : dessin technique (4h), technologie et atelier (15h)
 - **Technologie** : étude des lois électriques (ex : puissances, facteur de puissance), recherche de schémas, élaboration d'un bon de commande, étude des équipements (moteurs, gestionnaire d'énergie, système de sécurité incendie), étude des normes et réglementation, etc.
 - **Atelier** : câblage et mise en service, utilisation d'appareils de mesures électriques (ex : contrôleur d'installation, pince multifonction), maintenance de systèmes, contrôle de conformité, réalisation d'exercices pratiques (courant fort, courant faible, sur moteur ou alarme), etc.
- **Enseignement général - 16h par semaine** :
Mathématiques et Sciences Appliquées (6h), Expression française et Ouverture sur le monde (6h), Anglais (2h), PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (2h)

Équipement pédagogique :

- **Atelier** : salle de câblage courant fort et courant faible, salle de systèmes et de sous systèmes pour interventions sur équipement (gestionnaire d'énergie, alarme vol et incendie, etc.)

Débouchés :

- L'obtention d'un BP « Installations et Equipements Electriques » permet d'accéder à des postes à responsabilité (ex : chef d'équipe, chargé d'affaire). A terme, l'intégration dans un bureau d'études est possible. Après quelques années d'expérience, l'électricien expérimenté peut aussi s'installer à son compte. Dans le cadre d'une PME, il peut se spécialiser dans un domaine particulier (alarmes, réseau VDI, automatisme du bâtiment...)